

Conseil d'Administration
du 2 octobre 2009

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de CA des 3 et 10 juillet 2009,
 - Informations du Président,
 - Délibération sur la lettre de cadrage du budget 2010,
 - Délibération sur la campagne des emplois 2010 (second degré),
 - Délibération sur les sujets traités par le CEVU :
 - Convention de délocalisation de la Licence SES à Sofia (Bulgarie),
 - Projets de coopération IAE/ESJ portant sur le développement des médias en Afrique (RD Congo) et en Chine (Nanjing),
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- Collège A : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- Collège B : Mme Pauline LAFITTE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- Collège BIATOSS : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOËL
- Collège USAGERS : M. Geoffrey BOSSU, M. Simon ENTE, M. Amaury LE BRETON,
- Personnalités extérieures : (cf. procurations)

Etaient excusés (et Procurations) :

- | | |
|----------------------------|---|
| • M. Bruno DESPREZ | (procuration à Francis GUILBERT) |
| • M. Didier LOUVET | (procuration au Président Philippe ROLLET) |
| • Mme Monique FOUILHOUX | (procuration à Yves NOËL) |
| • Mme Marie-José AYME | (procuration au Président Philippe ROLLET) |
| • Melle Hélène DUCOURANT | (procuration à Nicolas POSTEL) |
| • M. Amaury LE BRETON | (procuration à Simon ENTE, à compter de 15 h 30) |
| • M. Moussa NAIT ABDELAZIZ | (procuration à Christophe VUYLSTEKER, à compter de 16 h 45) |
| • M. Pierre LOUART | (procuration à Claude VIEVILLE, à compter de 17 h 30) |
| • M. Yann SECQ | (procuration à Claude VIEVILLE, à compter de 17 h 40) |
| • Mme Olfa LAFORCE | Excusée |

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY
 - *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
Vice-présidente Vie Etudiante : M. Sandrine ROUSSEAU,
 - *Responsable du Service budget et conventions* : Mme Joëlle EMPIS,
Responsable des Affaires Juridiques : M. Xavier FURON,
Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance : Mme Christel VERRUE.
-

Le conseil débute à 14 h 15 par le rappel de l'ordre du jour par le Président.

1) Approbation des procès-verbaux des CA des 3 et 10 juillet 2009

→ Conseil d'administration du 3 juillet 2009 :

Simon ENTE (SUD étudiant-e) tient à souligner que la promesse faite par le Président de faire figurer la contribution de la liste Sud-étudiant-e relative à la charte des associations n'a pas été tenue. Il remarque que le procès-verbal ne prend pas acte de ses paroles : il a indiqué que, selon lui, non seulement le contenu de la charte pose problème mais également la méthode. Il maintient que les membres de la liste Sud-étudiant-e n'ont pas été invités à la Commission Sociale d'Etablissement (CSE) contrairement à ce qui a été affirmé. L'étude de la charte en CSE a, selon lui, été bâclée : elle n'a duré que quelques minutes, ce qui lui semble peu pour un texte aussi long.

Le Président admet avoir dit que le texte serait repris dans le procès-verbal. Il rappelle que le bon fonctionnement d'un CA ne peut intégrer le fait que chaque conseiller arrive en séance avec un texte très détaillé sur chaque point de l'ordre du jour. Le Président ne pensait pas que la contribution de la liste de SUD-Etudiant-e était aussi longue. Il a choisi de ne pas faire figurer au PV ce trop long texte, mais de faire un résumé des principaux points. En ce qui concerne la méthode et les invitations à la réunion de la CSE, le Président, suite à l'interpellation de Simon ENTE sur ce point, fait lecture des différents mails envoyés aux membres de la liste, le 20 mai et le 9 juin 2009.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) précise que les membres de la liste qui ont été désignés pour participer à la CSE n'ont pas été invités. Pour lui, certains étudiants ont été invités mais pas tous.

Le Président rappelle une fois de plus que les étudiants titulaires ont été invités et doivent faire appel à leur suppléant s'ils ne peuvent assister à la réunion. Par ailleurs, il souligne que le travail préparatoire sur les documents est un travail très important ; Simon ENTE (SUD étudiant-e) a beaucoup rédigé pour la première mouture du document de la charte des associations.

Le Président soumet le procès-verbal au vote du conseil :

Approuvé par 19 voix pour et 2 voix contre (délibération n° 2009-49).

→ Conseil d'administration du 10 juillet 2009 :

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande, en séance, une formulation différente de son intervention en page 3.

Cette modification étant prise en compte, le Président soumet le procès-verbal au vote du conseil :

Approuvé par 21 voix pour (délibération n° 2009-50).

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande qu'une liste à jour des membres des commissions et conseils soit mise à la disposition des conseillers.

2) Informations du Président

Les négociations avec le CNRS relatives au Contrat Quadriennal 2010-2013 ont débuté. Elles se feront en deux temps : premier temps sur la labellisation, deuxième temps sur les moyens. Le Président propose de faire le point au fur et à mesure de l'évolution de ces négociations.

3) Délibération sur la lettre de cadrage du budget 2010

Sur la demande du Président, Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) présente un bref compte-rendu de la commission des finances qui s'est réunie le 24 septembre 2009. Puis le Président commente la lettre de cadrage 2010 : il rappelle qu'il s'agit d'avoir une vision du budget de l'université hors ressources propres des composantes.

1. L'évaluation des ressources

▪ La dotation globale de l'établissement attribuée sur la base du modèle Sympa :

Cette dotation globale n'est pas fléchée, il appartient à l'établissement de la répartir en fonction de ses choix politiques et de son projet d'établissement.

La dotation disponible pour accompagner le projet d'établissement et pour couvrir les dépenses obligatoires est de 29 524 659 millions € pour 2010.

▪ Les ressources propres de l'établissement :

Elles constituent d'ores et déjà une masse très importante, mais il s'agit de financements dédiés. En effet, les universités ont depuis longtemps l'habitude de rechercher des financements ailleurs que dans la dotation récurrente de l'Etat. Il s'agit essentiellement :

- Des subventions des autres organismes publics (Conseil régional, Conseil général, FEDER, FSE),
- De la taxe d'apprentissage,
- Des recettes de formation continue, de conventions de recherche
- Des ressources propres liées à l'activité de recherche (contrats de recherche, préciput Agence nationale de la Recherche - ANR).

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) informe l'assemblée que le préciput ANR devrait augmenter et que le ministère aurait prévu que les universités en retournent une partie aux laboratoires. Il interroge la présidence sur sa position à ce sujet.

Le Président répond que ces ressources doivent accompagner les dépenses mutualisées de la recherche.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) note que les enseignants-chercheurs doivent comptabiliser leur travail heure par heure pour faire des évaluations des coûts complets, comme pour les contrats européens. Selon lui, le temps disponible pour la recherche en est grandement amputé.

Le Président pense que l'université peut mettre en place des systèmes souples, sur les dépenses d'infrastructure, ne demandant pas de travail supplémentaire aux chercheurs mais permettant d'identifier les coûts. Il se dit néanmoins favorable à la responsabilisation des acteurs de la recherche par rapport aux dépenses.

- **Les ressources de transferts :**

Dans la logique du budget global, le prélèvement de 10% sur les ressources quadriennales et la contribution des laboratoires aux dépenses d'infrastructure sont supprimés. Demeure un prélèvement de 10 % sur les autres ressources (taxe d'apprentissage, formation continue).

Le total des ressources mobilisables est de 31 875 668 €.

2. Evolution des charges spécifiques, d'infrastructure et de personnel

- **Les charges en personnels qui sont actuellement de 3 900 000 €**

Le Président note que les charges salariales ont augmenté de 2005 à 2008 de 1 500 000 €. Cette augmentation est due aux pensions civiles sur les emplois gagés, aux charges patronales sur les heures complémentaires et, pour une moindre part, à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

La politique contractuelle qui a été adoptée aura un coût. Le Président précise que notre attention doit veiller à ce qu'il n'y ait trop d'augmentation de la masse salariale.

- **Les charges spécifiques** correspondent au paiement de diverses cotisations et redevances nécessaires à notre fonctionnement (cotisation à l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements - AMUE, redevances logicielles) et à notre participation au DUSVA (gestion commune du campus entre l'Université Lille 1 et ses partenaires du campus),
- **Les charges d'infrastructure** couvrent les dépenses d'infrastructure (chauffage, nettoyage, fluides), d'entretien général (petite maintenance), de sécurité (surveillance des bâtiments) et le remboursement de travaux de chauffage liés à la modernisation du réseau de chauffage.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) intervient à propos de la ligne « chauffage » ; considérant qu'un nouveau contrat avait été établi avec la société qui œuvre pour le chauffage, il s'étonne de l'augmentation qui figure au budget. Il demande également à quoi correspondent les 360 000 € sur la ligne sécurité.

Catherine SION, en tant que directrice du pôle Finances Pilotage, répond que l'augmentation est due à la hausse du prix du gaz ainsi que des surfaces nouvelles qu'il convient de chauffer. Concernant la sécurité, elle rappelle que ce coût correspond au contrat signé en sachant que la sécurité de jour a été incluse depuis l'année dernière.

Le Président ajoute que nos estimations sont plutôt justes lorsque l'on considère la masse globale du budget mais nous savons que nous risquons de faire des erreurs à un certain niveau de détail. Le contrat qui a été passé avec la société nous a permis de faire des économies d'énergie. Par ailleurs, le Président précise que les 350 000 € en travaux de chauffage correspondent à la dernière année d'amortissement : cette dépense n'aura plus lieu d'être l'année prochaine.

3. Cadrage

- **La recherche et l'innovation au service du développement économique et social :**

Il est proposé, d'une part de maintenir, à ce stade du budget, les dépenses d'investissement et de fonctionnement des laboratoires et d'augmenter un peu les crédits de politique scientifique (Bonus Qualité Recherche), d'autre part de ne pas inscrire au budget primitif les crédits des écoles doctorales. Il sera proposé aux écoles doctorales, lors de la DBM 1, de leur ouvrir des crédits sous réserve d'un dépôt de projet. Une certaine marge de manœuvre est ainsi dégagée sur le budget 2010.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) soulève une difficulté : les écoles doctorales sont régionales et leur budget relève des six universités.

Le Président répond que la plus grosse partie des crédits sont à Lille 1. Les attributions de crédits se feront uniquement sur la base d'un projet.

- **Une offre de formation attractive, en lien avec la recherche, accompagnant l'étudiant et ouverte à l'international :**

Il est proposé une augmentation de 240 000 € pour développer les actions d'accompagnement des étudiants et la rénovation des matériels pédagogiques. Il est proposé de réduire le montant des heures complémentaires de 359 475€ et d'augmenter les ressources du SUAPS afin de compenser la baisse des recettes liées à la décision de rendre facultatifs les droits d'inscription au titre du sport.

La discussion porte ensuite sur les coûts supplémentaires entraînés par l'équivalente TP/TD.

Salah MAOUCHE observe que le coût de la transformation des heures TP en heures TD, selon un principe de totale parité, peut être évalué à environ 700 000 à 800 000 €. En ce qui concerne les heures complémentaires, nous passerions de

73 000 à 70 000 heures complémentaires. Il remarque à ce propos que les cours de Licence se font de plus en plus souvent en petits groupes, sauf en Sciences Humaines et Sociales.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) pense qu'un problème humain va se poser vis à vis de collègues enseignants-chercheurs qui auront un service moins important. Cependant selon lui, l'évaluation des formations à effectif faible doit être clairement réalisée, même si cela doit impliquer des fermetures nécessaires.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) estime qu'il y a un paradoxe dans le fait de développer des actions d'accompagnement des étudiants tout en réduisant les heures complémentaires.

Le Président précise que le paradoxe n'est pas flagrant. Citant les financements liés au projet Hirsch, il remarque que des personnes ressources, telle que des Ingénieurs d'Etudes, pourront aider à l'accompagnement des étudiants.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) pense que l'université doit « mettre le paquet » sur l'accompagnement des étudiants en matière de formation.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) estime, quant à lui, que parfois beaucoup d'argent est gaspillé sur cette ligne de dépense.

- **Des ressources au service de l'ambition**

Il est proposé une augmentation de 100 000 € pour le Service Commun de Documentation (SCD) qui permettra simplement de faire face à l'augmentation des coûts d'abonnement.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) rappelle que le conseil d'administration avait demandé qu'une réflexion soit mise en place sur la réorientation de la politique d'abonnements et demande si la démarche est en cours.

Le Président indique qu'une présentation sera faite à nouveau au conseil d'administration suite à la réunion du conseil du SCD.

S'agissant des Technologies de l'Information et de la Communication (TICE), il est proposé l'ouverture des crédits à hauteur de 600 000 €.

- **La qualité de vie et de travail**

Des efforts ayant été faits en faveur de la vie étudiante depuis 2007, il est proposé de poursuivre en augmentant le budget 2010 de 10 000 €.

- **Pilotage**

Il est proposé de maintenir l'effort à hauteur de 10 000 € d'augmentation pour l'action sociale du personnel, de 25 000 € pour la formation du personnel et de 30 000 € pour le budget d'équipement des services centraux resté stable depuis 7 ou 8 ans.

▪ **Dotations aux UFR, écoles et instituts**

Il est proposé une petite augmentation des attributions de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) votées en décembre 2005 et reconduite sur les exercices suivants, soit 1 875 000 € au lieu de 1 822 394 €. Le maintien à 1 048 000 € est également proposé pour Télécom Lille 1.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les missions et dépenses recherche des Unités de Formation et de Recherche (UFR). Il dit avoir observé des dépenses non concertées et permettant de financer des achats que les laboratoires ne veulent pas financer.

Le Président répond que les UFR ne devraient pas gérer de crédits recherche, mais ceci peut être différent d'une UFR à l'autre. Il peut exister une contribution des laboratoires à une ligne « recherche » de la composante à l'usage de la documentation. Les composantes doivent consacrer l'essentiel de leurs ressources à d'autres missions.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'interroge sur la dotation de Télécom Lille 1.

Le Président répond que Télécom Lille 1 est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ; cette école étant commune à l'université Lille 1 et à l'Institut des Télécom, deux ministères contribuent au budget de l'école à parts égales, auquel s'ajoutent les ressources propres. Notre contribution se répartit en contribution en nature, c'est-à-dire les salaires des enseignants-chercheurs mis à la disposition de Télécom Lille 1, et en une contribution financière. Dans l'hypothèse d'une intégration de cette école à l'université, comme Polytech'Lille, l'Institut des Télécom ne pourrait plus participer au budget. Il s'agit donc d'une situation originale, mais qui a l'avantage de bien fonctionner.

▪ **Charges d'infrastructures**

Elles s'élèvent à 8 019 000 €, soit 30,2 € par m². Le Président précise que des efforts d'économie sont indispensables et que des propositions pour responsabiliser les composantes seront faites. Il est proposé d'inscrire seulement 800 000 € au budget primitif. Par ailleurs, il faudra mobiliser en priorité les crédits de sécurité.

Par rapport aux travaux de maintenance, Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande s'il est possible de chiffrer les économies d'énergies réalisées.

Le Président répond que les travaux entrepris depuis quelques temps sur le campus améliorent la qualité énergétique des bâtiments. Mais nous n'avons pas assez d'éléments pour l'instant pour disposer d'une estimation juste. Il reste encore énormément de travaux de rénovation à réaliser.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) considère que le point le plus important est celui de la répartition des dotations aux UFR. Il souhaite qu'une réunion de la commission des finances examine ce sujet avec les directeurs de composantes.

Le Président répond que les directeurs de composante ont déjà été réunis sur le sujet, lequel par ailleurs a été mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration, le 9 octobre.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) pense également que la clef de répartition des crédits aux composantes est un point très important. Pour lui, s'agissant de choix politiques comme pour la lettre de cadrage, il estime qu'il serait logique que les principes présidant à cette répartition des crédits entre les composantes soient discutés en même temps que la lettre de cadrage. Il pose en conséquence la question suivante : la dotation des crédits de Lille 1 sera-t-elle à minima celle qui nous a été présentée ? Si la dotation a été mal estimée, quels seraient les financements supprimés ?

Le Président rappelle la définition de la notion de cadrage. Il dit avoir la conviction que le budget évalué sur la base du modèle Sympa correspond à la masse financière sur laquelle nous pouvons logiquement compter et à laquelle s'ajoutera, très probablement, la part négociée du Contrat Quadriennal 2010-2013.

Le Président se dit persuadé que le budget qu'il présente au conseil accompagne nos politiques d'établissement sans, pour autant, que nous ayons d'importantes marges de manœuvre. S'agissant des crédits alloués aux composantes, il indique qu'il souhaite introduire, cette année, mais d'une façon légère dans un premier temps, un nouveau critère d'attribution des moyens, en fonction des effectifs étudiants à 85 % et en fonction des projets à 15 %.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) remarque que les arbitrages qui nous sont proposés ne représentent que 1,5 % du budget, ce qui relativise les choses. Il souhaite que des réflexions soient menées sur les économies que nous pourrions faire sur des « gros postes de dépenses » : comment, par exemple, réussir à réduire nos dépenses de chauffage ?

Le Président répond que la marge de manœuvre est certainement plus importante que 1,5 %. Il faut observer les postes qui ont vraiment évolué au regard des choix politiques significatifs. La logique des budgets par objectifs des services centraux et communs implique que chaque somme est soumise à arbitrage. Le Président fait remarquer aux conseillers que ceux-ci disposent désormais d'éléments qui leur permettent de faire des choix politiques véritables en matière de budget.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande que le conseil d'administration fonctionne différemment sur ces questions budgétaires : il estime que la présentation est très longue et déplore les nombreuses interruptions au cours de l'exposé du Président. Les conseillers n'ont pas assez de temps pour une discussion approfondie menant à de vrais arbitrages. En exemple, il signale qu'un débat aurait dû être programmé explicitement au sujet de la réduction du montant des heures complémentaires.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) souhaite que l'université soit plus active sur la manière de développer les recettes, plutôt que de ne discuter que sur les dépenses. Il faut développer les énergies sur la recherche de moyens et valoriser ceux qui peuvent augmenter de façon conséquente nos ressources.

Le Président rappelle que la diminution des heures complémentaires a été proposée sur la base des arguments suivants qui ont été explicités : l'enveloppe des heures complémentaires est restée stable alors que l'université a subi une diminution des effectifs étudiants ; l'Etat devrait financer la mesure « équivalence TP/TD » ; par conséquent, il n'y a pas lieu de réduire les possibilités de mise en œuvre des politiques de l'établissement en budgétant cette mesure ; enfin, nous avons développé une réponse à l'appel d'offres Hirsch et ces moyens permettront, entre autres, cette diminution des heures complémentaires. Si le conseil d'administration décidait de ne pas réduire l'enveloppe des heures complémentaires, le Président serait amené à proposer d'autres arbitrages. Le Président demande si le conseil a des objections à cette diminution des heures complémentaires dans le contexte actuel.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) évoque le problème des « petites formations » ; il souligne la nécessité d'un diagnostic complet de ces formations permettant de vérifier leur intérêt scientifique, leur intérêt politique pour l'université et leur intérêt social. Sur la diminution des heures complémentaires, il pense que nous devons rechercher les moyens d'y parvenir ; nous devons remonter jusqu'à la politique des ressources humaines car des redéploiements seront nécessaires.

Le Président rappelle que le budget est le socle soutenant l'ensemble des politiques de l'établissement. Par ailleurs, les politiques de formation sont discutées à différents niveaux. Le conseil d'administration doit se prononcer sur la lettre de cadrage qui, elle-même, s'appuie sur des choix politiques réalisés dans le cadre du projet d'établissement et accompagne des politiques présentées en détail lors des différents conseils d'administration (formation, vie étudiante, recherche, etc.). Par ailleurs, il précise qu'une réduction de 12 % de l'enveloppe des heures complémentaires est un objectif tout à fait réalisable : il s'agit d'un choix politique fort qui doit être accompagné à tous les niveaux, jusqu'au plus fin, c'est-à-dire le directeur d'étude.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) insiste sur le lourd suivi que suppose ce projet de réduction des heures complémentaires afin de vérifier attentivement que les heures sont utilisées de façon normale.

Le Président remarque que le logiciel GEISHA, en tant qu'outil de pilotage, va nous permettre de suivre les charges d'enseignement ainsi que les heures complémentaires. Il ajoute que les 350 000 € repris sur la réduction des heures complémentaires permettront entre autres d'augmenter le budget « formation tout au long de la vie », poste sur lequel il y a un réel besoin.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) a observé, dans sa composante d'affectation, une explosion des « cours/TD » au moment de la mise en place du LMD (Licence Master Doctorat) ; il exprime un doute sur l'impact de cette mesure sur les taux de réussite des étudiants et suggère que le CEVU procède à un bilan des modifications induites par le LMD. Dans ce cadre, il se dit favorable à la diminution de l'enveloppe des heures complémentaires. Par ailleurs, il se dit surpris qu'il n'y ait pas d'augmentation des crédits TICE par rapport aux nombreux projets en cours.

Le Président indique qu'il y aura une enveloppe de 600 000 € sur les opérations relatives aux TICE. Si les actions discutées en commission TICE seront prioritaires, elles seront financées sur cette enveloppe.

Au nom de sa liste, Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) suggère de réserver une ligne des crédits des écoles doctorales pour les déplacements des doctorants.

D'autres conseillers estiment que cela relève du rôle des laboratoires qui doivent prendre en charge les frais de déplacement de leurs doctorants dans le cadre de leur mission.

Le Président rappelle qu'un report de crédits sera fait aux écoles doctorales en fonction de la qualité du projet qu'elles nous présenteront en commission de finances, puis en conseil d'administration.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) ajoute que sa liste se trouve dans une position malaisée dans la mesure où le vote qui lui est proposé se fait sur une lettre de cadrage relatif à un budget global et dans un contexte de grande incertitude sur la dotation de l'université Lille 1. Les membres de la liste pensaient donc voter contre ; mais, pour saluer le fait que les choix faits leur semblent positifs, ils vont s'abstenir.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) tient à faire part du sentiment, partagé par beaucoup, que l'école doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) est trop volumineuse. Cet état de fait expliquerait, selon lui, le peu de dépenses réalisées.

A l'issue du débat, le Président soumet la lettre de cadrage au vote du conseil :

Approuvée par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions (délibération n° 2009-51).

4) Délibération sur la campagne des emplois 2010 (second degré)

Le vice-président chargé de la Valorisation du Potentiel Humain, Jean-Philippe CASSAR, rappelle que le contenu de la note relative à la campagne des emplois 2010, commentée lors de l'assemblée des trois conseils le 18 septembre 2009, sera la base du document communiqué au ministère. Il remarque par ailleurs que les procédures concernant les enseignants du second degré et les autres personnels sont désynchronisées. Nous devons donc répondre au ministère, en ce qui concerne les emplois du second degré, dès mardi prochain.

Le vice-président commente la liste des emplois de second degré vacants, composante par composante. Il indique que la proposition de l'équipe de direction est de reconduire les postes vacants dans les composantes où ils sont affectés actuellement, les besoins en étant parfaitement justifiés.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande si, parmi les composantes qui ont des postes du second degré vacants, certaines composantes seraient en sureffectifs et susceptibles d'avoir un redéploiement de maître de conférence.

Jean-Philippe CASSAR répond qu'il n'est pas possible de prendre des postes de formation continue pour renforcer la formation initiale. La formation initiale doit être dotée des moyens qui lui permettent de fonctionner. Pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lille, il ajoute que les instructions de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) sont d'augmenter le niveau en langues. Il rappelle également que toutes les formations initiales de langues sont maintenant regroupées au Service Universitaire Pédagogique – Maison des Langues.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaite avoir des informations sur les besoins exprimés par les composantes.

Jean-Philippe CASSAR précise que l'enseignement des langues et, en particulier, du Français Langue Etrangère (FLE) représente une bonne partie des besoins en emplois d'enseignants du second degré.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande s'il n'est pas possible d'échanger des heures avec l'université Lille 3.

Salah MAOUCHE, vice-président chargé de la formation, répond que l'enseignement des langues effectué à Lille 1 ne correspond pas à l'enseignement des langues à Lille 3. Il faut plutôt des personnels enseignants du second degré pour enseigner le FLE.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) remarque, pour l'emploi de PRAG (Professeur Agrégé) en Sciences Economiques et Sociales (SES), qu'il serait préférable qu'il y ait deux maîtres de conférence.

Salah MAOUCHE remarque qu'un raisonnement global concernant toute l'université est impossible : par exemple, il existe des matières que les enseignants-chercheurs en biologie ne veulent pas enseigner, sachant qu'ils ont par ailleurs des heures complémentaires à assurer. Dans ce but, un professeur agrégé est recruté pour l'enseignement qui ne relève pas du domaine des recherches.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense que le cas évoqué ne correspond pas à un profil d'enseignement particulier.

Le Président estime également que la composante SES aurait pu proposer de remplacer cet emploi par un emploi de maître de conférence, car ce recrutement ne s'inscrit pas dans une stratégie de recrutement dans des disciplines transverses.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) suppose que la proposition de la composante s'inscrit peut-être dans la logique des masters d'enseignement ; il pourrait être en effet utile de recruter un enseignant qui a eu les concours, pour enseigner dans ce cadre-là.

Le Président pense qu'il s'agit d'un bon argument ; il faudrait en tenir compte dans l'élaboration du profil de ce poste.

Jean-Philippe CASSAR remarque qu'une attention particulière sera portée au profil qui devrait être remonté prochainement par la composante afin qu'il soit orienté dans ce sens.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'étonne, de la même façon, que l'UFR d'Informatique, Electronique, Electrotechnique et Automatique (IEEA) ait demandé un recrutement de Professeur Certifié (PRCE) sur le poste vacant.

Salah MAOUCHE confirme qu'il s'agit bien d'une demande du Laboratoire d'Informatique de Lille (LIFL).

Jean-Philippe CASSAR précise que ces postes sont identifiés « PRAG » ou « PRCE » en fonction de la qualité de la personne qui quitte le poste. Nous allons demander au ministère la republication d'un emploi du second degré. La commission de recrutement est ensuite organisée au niveau de l'université ; le choix sera donc fait parmi les candidats, PRAG ou PRCE.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si le conseil d'administration sera à nouveau sollicité sur les profils des postes du second degré pour lesquels le recrutement est demandé.

Jean-Philippe CASSAR répond que ce sera le cas pour les recrutements de maitres de conférence ; à la création des comités de sélection, les profils sont communiqués.

Après débat, le Président soumet la liste des emplois du second degré vacants et qui peuvent être publiés (Annexe 1) au vote du conseil :

Approuvée par 12 voix pour et 7 abstentions (délibération n° 2009-52).

5) Délibération sur des coopérations internationales en matière de formation

- Convention de délocalisation de la Licence de sciences économiques et de gestion de l'université Lille 1 à l'université « Saint Kliment Ohridski » à Sofia (Bulgarie) :

Le vice-président du CEVU, Salah MAOUCHE, présente la convention en indiquant que cette coopération fructueuse a débuté il y a une dizaine d'années. L'intérêt pour Lille 1 est de développer un partenariat avec une université avec laquelle nous pourrions répondre à des appels d'offres multilatéraux. L'objectif est la validation du cursus d'une filière francophone à Sofia.

Le Président soumet la convention au vote du conseil :

Approuvée par 16 voix pour et 2 abstentions (délibération 2009-53).

- Projet de coopération relatif à la délocalisation du diplôme « Master International management des Médias », formation continue ouverte aux cadres des médias chinois et congolais :

Salah MAOUCHE indique que ce projet concerne la délocalisation du diplôme de Master International de management des Médias vers deux pays, d'une part l'université Protestante du Congo à Kinshasa en République Démocratique du Congo, et d'autre part les centre de formation locaux à Nanjing en Chine. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réponse positive à un appel à proposition pour lequel l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) de Lille ont obtenu un financement à hauteur de 200 000 €.

Geoffrey BOSSU (UNI) s'interroge sur l'opportunité de développer des délocalisations de diplômes relatifs aux médias dans des pays où le régime politique n'est pas démocratique. Pour la délocalisation en Chine, il cite le partenaire Agence Xinhua qui est une agence de presse officielle de la République Populaire de Chine.

Salah MAOUCHE répond que l'université Lille 1 essaie d'apporter une partie de la démocratie qui peut être celle de notre presse. Nous formons selon nos propres techniques de médias européens.

Le Président soumet le projet de coopération au vote du conseil :

Approuvée par 18 voix pour et 2 abstentions (délibération 2009-54).

6) Questions diverses

- ➔ Simon ENTE (SUD étudiant-e) tient à faire remarquer que, depuis quinze jours, des employés de l'Office Universitaire de Presse (OFUP) exercent une activité commerciale sur le campus de la Cité Scientifique, dans des conditions sociales déplorables. Il souhaite une intervention de l'université.

Le Président annonce qu'une réponse lui sera donnée.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) pense qu'il faudra faire attention au fait que, pour les étudiants qui travaillent pour l'OFUP, il s'agit d'un revenu essentiel pour leurs études.

- ➔ Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) signale l'inquiétude de certains collègues par rapport au délai des demandes de validation des étudiants étranger pour accéder aux masters.

Salah MAOUCHE répond que le délai était fixé au 30 septembre et qu'il vient d'être prolongé jusqu'au 15 octobre 2009. Il observe que le problème ne vient pas de l'université mais des différents organismes concernés.

- ➔ Geoffrey BOSSU (UNI) souhaite que l'argent qui sera donné pour le Plan Campus serve notamment à l'accessibilité des personnes handicapées à l'ensemble des bâtiments de l'université.

Le Secrétaire Général souligne que l'université a obtenu environ 186 000 € pour la réalisation d'un étude recensant tout ce qui est à faire dans le cadre d'un schéma de mise en conformité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ce travail en cours correspond à l'application de la « loi handicap » de 2005 qui prévoyait que les administrations et établissements publics soient rendus accessibles aux personnes en situation de handicap à l'horizon 2011-2012. Le délai sera reporté car tous les travaux ne pourront être réalisés pour cette date.



La séance du conseil d'administration plénier est levée à 18 h 15.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET